

Bachelier : instituteur préscolaire

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES | Tél : +32 (0) 71 35 29 34 | Fax : +32 (0) 71 35 41 28 | Mail : edu-gosselies@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 18 Education plastique 1.2 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | PEPS1B18PS | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) HELHa Gosselies Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

I. A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS1B18PSA Education plastique 2 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS1B18PSA Education plastique 2 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Education plastique 2 | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 22_PEPS1B18PSA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 30 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable de définir et caractériser dans un langage plastique rigoureux et précis, les notions abordées.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable d'utiliser les concepts abordés pour décrire une situation, justifier une affirmation.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable d'établir des liens entre des documents et ressources (programme, références théoriques, sources scientifiques) pour décrire, analyser des activités, justifier une affirmation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Stimuler la créativité et développer l'imagination qui est en chacun de nous.
- Eduquer le regard sur le monde environnant avec un éclairage particulier pour les artistes, leurs œuvres et leurs démarches (approfondissement).
- Découverte du langage plastique à travers les œuvres d'art
- Clés de lecture pour approcher une œuvre d'art au niveau de l'adulte et de l'élève.
- Exploitation des concepts SMOG et certaines notions plastiques à travers des productions personnelles, activités menées avec les élèves en stage.
- Découverte de techniques artistiques

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Au cours des séances, nous alternons mises en situation et utilisation de matériels artistiques, structurations théoriques, discussions méthodologiques, consultations commentées de livres et partages d'expériences.

L'étudiant y est acteur en ayant à présenter l'une ou l'autre création. Un travail régulier est attendu de l'étudiant en plus des heures en présentiel, en préparation de certaines séances et/ou en prolongement d'autres.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Présence au cours vivement conseillée
- Rencontre organisée durant la semaine de préparation pour accompagner l'élaboration des activités à mener en stage et développer la réflexivité de l'étudiant.

Sources et références

Les ouvrages des éditions Palette, notamment:

Brasseur, Philippe (2016). Eurék'art: Palette, 64p.

Demilly, Christian(2011). L'art en mouvements et autres courants du XXe siècle. Italie: Palette, 93p.

Delavaux, Céline; Demilly, Christian (2009). Art contemporain. Italie : Palette, 96p.

De Givry H., Le Foll J.(2015). Comment voir un tableau. Guide Hazan. P. 303

Lagoutte, Daniel (2009). Enseigner les arts visuels à l'école primaire. Hachette Edition.

Duprey, Gaëtan ; Duprey, Sophie (2012). Graphic'arts 4 à 7 ans. 6e éd. Schiltigheim : ACCES, 158p.

Straub, Patrick (2012). Hors-d'œuvres d'arts 3 à 7 ans. 2e éd. Schiltigheim : ACCES, 207p.

Straub, Patrick (2012). Arts plat du jour 5 à 12 ans. Schiltigheim : ACCES, 207p.

Les ouvrages spécifiques aux arts des éditions Scérén (CNDP-CRDP) et les éditions Retz.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des documents sont distribués au cours. Attention, ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours: une bonne prise de note en classe est indispensable !

Les notes de cours, support, autres éléments seront déposés sur connectED.

Des compléments d'information, lectures ou autres peuvent être déposés sur la plateforme connectED de la Haute Ecole.

Des références bibliographiques sont données en contexte à titre d'information.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur connectED.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 100 | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).